



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUT -> S -> BO

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVE LE

08 AVR. 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LEGALITÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :
Françoise TRIAL

Poste :
04 42 99 10 15

N° 1810

Préfecture des Bouches du Rhône
Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la
Protection des Milieux

Place Félix Baret - CS 80001

13282 MARSEILLE Cedex 06

PREFECTURE DES B-D-R
ARRIVEE
DCLE

Aix-en-Provence, le 03/04/2019

10 AVR. 2019

BUREAU DES INSTALLATIONS
ET TRAVAUX REGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Réf SRA: FT 2019/29853

Objet : 13 - FOS SUR MER - création de nouveaux casiers de stockage de boues
hauts fourneaux - EI 13039 1129

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et de l'Environnement
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

Dossier Andae - Dossier 2019 ISA

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Bât. Austerlitz - 21 allée Claude Forbin - CS 80783 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1